

Standard pancanadien relatif au benzène, 2^e volet

1) En quoi consiste le standard pancanadien relatif au benzène?

Le 2^e volet du standard pancanadien relatif au benzène vise une réduction des émissions nationales de l'ordre de 6 kilotonnes d'ici 2010. La réduction de 6 kilotonnes vient s'ajouter à la réduction de 30 % prévue dans le 1^{er} volet. Le 2^e volet prévoit également l'application des meilleures pratiques de gestion et jette les bases de réductions additionnelles, qui seront réalisées grâce à divers programmes touchant des questions atmosphériques (y compris d'autres standards pancanadiens). Parmi les principales mesures d'action, citons le suivi du *Règlement sur le benzène dans l'essence* et des mesures volontaires visant à réduire les émissions provenant des déshydrateurs de gaz naturel et de l'industrie de l'acier.

2) Que dit la science au sujet du benzène?

Le benzène est un produit organique simple. À la température ambiante, il prend la forme d'un liquide volatil, clair, inflammable et incolore, qui dégage une odeur aromatique. Dans tous les milieux, le benzène n'est ni persistant ni biocumulatif.

Le benzène est jugé cancérigène pour l'être humain. C'est une substance toxique sans seuil de toxicité – une substance qui comporte des risques d'effets néfastes quel que soit le degré d'exposition.

Le premier objectif à long terme en matière de gestion de la qualité de l'air pour une substance sans seuil de toxicité comme le benzène est de réduire le plus possible l'exposition au benzène, en réduisant du même coup les risques d'effets néfastes de ce polluant sur la santé humaine.

3) L'étendue du problème

Selon les données actuelles, les transports, les déshydrateurs de gaz naturel, le chauffage résidentiel au bois et la combustion diverse sont les principales sources d'émission de benzène d'origine anthropique au Canada. La fabrication d'acier, la distribution et le raffinage de pétrole, la fabrication de produits chimiques ainsi que le brûlage contrôlé sont d'autres sources anthropiques de benzène.

Les émissions des véhicules sont la première source d'exposition en importance au Canada chez les non-fumeurs. Les fumeurs sont exposés à des concentrations plus élevées de benzène.

La moyenne des concentrations ambiantes de benzène se situe entre 0,3 et 1,0 µg/m³ dans les régions rurales et entre 1,0 et 3,2 µg/m³ dans les régions urbaines. En général, les concentrations de benzène dans l'air ambiant au Canada sont équivalentes ou inférieures aux objectifs à long terme de l'Europe, de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

4) La conformité avec le standard

Les gouvernements poursuivront leurs efforts pour atteindre le SP, en assurant le suivi des mesures d'action du 1^{er} volet énumérées dans le document d'accompagnement annexé à l'entente du 2^e volet. Parmi les mesures d'action supplémentaires, mentionnons l'application des meilleures pratiques de gestion à l'échelle nationale et des réductions additionnelles réalisées grâce à une collaboration avec les SP relatifs aux PM et à l'ozone ainsi qu'aux dioxines et aux furannes.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web du CCME à www.ccme.ca/.